



N° 4

Le 7 janvier 1993

## LE CANADA SE RÉJOUIT DE L'EXPANSION DU RÉGIME DE CONTRÔLE DE LA TECHNOLOGIE DES MISSILES

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les 21 autres pays membres du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) s'étaient entendus sur le renforcement des lignes directrices pour le contrôle de l'exportation des missiles balistiques et de leur technologie. Le nouvel accord étend les restrictions d'exportation aux systèmes de missiles capables de lancer des armes chimiques ou biologiques, ainsi que des ogives nucléaires.

«Je me réjouis de ce nouvel accord, qui répond aux préoccupations croissantes suscitées par la prolifération des systèmes de petits missiles légers comme ceux qu'on a pu observer au cours de la crise du Golfe, a dit M<sup>me</sup> McDougall. Notre gouvernement a fait de la non-prolifération l'une de ses politiques prioritaires, et la transformation du RCTM actuel en un régime plus vaste englobant toutes les armes de destruction massive est un pas important dans cette direction.»

Depuis son instauration, en 1987, le RCTM est devenu un élément clé de la coopération internationale visant à enrayer la propagation des armes de destruction massive, de leur technologie et de leurs vecteurs. Le Canada a convenu de ce nouvel accord élargi du RCTM avec les pays suivants : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.  
(Vous trouverez ci-joint copie de la déclaration conjointe).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

## DÉCLARATION CONJOINTE DES PAYS PARTICIPANT AU RCTM

Le Gouvernement du Canada, de concert avec ses partenaires au sein du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), a intensifié son effort pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques. Le Canada et tous les autres pays participant au RCTM ont adopté de nouvelles Lignes directrices sur le contrôle de la technologie relative aux missiles afin d'assujettir au Régime les missiles capables d'envoyer des armes biologiques et chimiques aussi bien que nucléaires. L'adoption de ces lignes directrices ainsi que leur mise en oeuvre confirment et renforcent la politique actuellement en vigueur. Ces mesures auront pour effet d'élargir le rôle du RCTM et constitueront un facteur important dans la lutte contre la prolifération des systèmes de missiles.

Le Gouvernement du Canada et ses partenaires au sein du RCTM sont heureux de constater le nombre grandissant de pays qui s'engagent officiellement à respecter les Lignes directrices sur le contrôle de la technologie relative aux missiles et exhortent tous les États à manifester le même esprit de responsabilité, et ce, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.